

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim
siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 à 20h par voie de conférence
téléphonique.**

Sont présents à cette conférence téléphonique :

M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par conférence téléphonique : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1. Séance du conseil adaptée à la situation du Covid-19.
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2020.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Comptes.
 - 4.2. Pandémie-Covid-19-Aide aux citoyens (taux d'intérêt et procédure des immeubles pour taxes impayées);
 - 4.3. Ville de Beauré-Ajustement des quotes-parts 2019.
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
 - 5.1. Octroi des contrats pour l'entretien estival 2020.
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1. Contrat-Validation des débitmètres.
 - 6.2. Contrat-Campagne de recherche de fuites (réseau La Miche).
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant les animaux domestiques et les chiens dangereux.
 - 7.2. Approbation du rapport annuel sur l'avancement des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques d'incendie.
- 8. URBANISME**
 - 8.1. Démission (2) et nomination (1) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 9.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement afin d'appliquer un taux d'intérêt de 0% aux taxes foncières et taxes spéciales, les compensations municipales, les droits sur les mutations immobilières et droits supplétifs impayées en 2020.
 - 9.2. Achat d'une pompe pour la piscine et transfert budgétaire.
 - 9.3. Achat de compteurs d'eau (inventaire).
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

045-20200406

1.1 SÉANCE DU CONSEIL ADAPTÉ À LA SITUATION DU COVID-19

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'accepter que la présence soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

Adoptée

045-20200406

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

046-20200406

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Adoptée

047-20200406

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MARS 2020

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2020.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mars 2020.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

048-20200406

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

049-20200406

4.2. PANDÉMIE-COVID-19- MESURES PRISES ET AIDE AUX CITOYENS (TAUX D'INTÉRÊT ET PROCÉDURE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES)

Considérant que le règlement °419-2020 imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020 prévoit que les arrrages de taxes seront assujettis à une pénalité de 15% l'an à compter du 31e jour qui suit le moment où ils deviennent exigibles;

Considérant la situation qui sévit actuellement dans le monde entier en ce qui a trait à la pandémie du covid-19 et les besoins financiers particuliers aux citoyens de notre municipalité;

Considérant que la loi prévoit que le taux d'intérêt (et la pénalité) peut être fixé (et modifié) par résolution;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu:

- a) Que le taux d'intérêt prévu au règlement numéro 419-2020 soit fixé à « 0 % », et ce, jusqu'au 31 décembre 2020;
- b) Que la présente résolution n'est pas rétroactive sur le solde des années antérieures impayé. Les comptes impayés le demeurent et le taux d'intérêt de 15% continue de s'appliquer au solde dû, et ce, jusqu'à l'acquittement complet;
- c) Que la procédure pour la vente des immeubles pour taxes impayées soit reportée en 2021selon le règlement adopté par la MRC de La Côte-de-Beaupré en la matière;
- d) Que l'accès à l'hôtel de ville ne soit plus accessible aux citoyens, et ce, rétroactivement à partir du 16 mars 2020 pour une durée indéterminée;
- e) D'effectuer la mise à pied temporairement de deux (2) ou trois (3) employés;
- f) Si autorisé à la majorité du conseil municipal, d'ordonner la fermeture des parcs et espaces verts.

Adoptée

050-20200406

4.3. VILLE DE BEAUPRÉ-AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS 2019

Considérant que les ententes intermunicipales avec la Ville de Beaupré prévoient d'ajuster les quotes-parts lorsqu'il y a des écarts entre les coûts prévus au budget et les coûts réels d'opération et/ou d'immobilisation;

Considérant que certains coûts d'opération pour l'année 2019 sont supérieurs ou inférieurs à ceux estimés dans le budget tel que présenté au tableau suivant :

	Budget 2019	Réel 2019	Écart 2019
Usine de traitement des eaux usées	70 547 \$	61 234 \$	-9 313 \$
Station de pompage PB 2 (commun avec Beauré)	8 343 \$	5 948 \$	-2 395 \$
Station de pompage SJ1, SJ2, SJ3	12 863 \$	13 672 \$	809 \$
Service de sécurité incendie	81 590 \$	80 120 \$	-1 470 \$
Préventionniste en sécurité incendie	7 637 \$	7 575 \$	-62 \$
Écocentre Saint-Joachim	19 497 \$	28 334 \$	8 837 \$
Bibliothèque	8 268 \$	8 285 \$	17 \$
Déneigement	258 661 \$	278 411 \$	19 750 \$
Total	467 406 \$	483 579 \$	16 173 \$

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'autoriser le paiement pour les ajustements aux quotes-parts 2019 à la Ville de Beauré.

Adoptée

5. TRAVAUX PUBLICS

051-20200406

5.1. OCTROI DES CONTRATS POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL 2020

Considérant que des prix ont été demandés à au moins trois (3) entreprises relativement aux éléments suivants :

- ✚ Balayage des rues sous contrat avec le MTQ (rue de L'Église et avenue Royale);
- ✚ Pompage des puisards;
- ✚ Marquage de la chaussée (stationnement hôtel de ville, pictogrammes et lignes d'arrêts);
- ✚ Débroussaillage (chemin du Cap-Tourmente et la route des Carrières);

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le **balayage des rues** sous contrat avec le MTQ à **Scell-Tech** d'un montant de **130\$/hr outre les taxes plus 75\$ de frais de transport**, tel que présenté à la soumission datée du 24 février 2020;
- b) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le **pompage des puisards** à **Sani-Orléans** d'un montant de **11,75\$/puisard** outre les taxes pour chacun des 165 puisards, tel que présenté dans la soumission datée du 27 février 2020;
- c) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le **marquage de la chaussée** (stationnement de l'hôtel de ville, les pictogrammes de vélos et les lignes d'arrêts) à **Gonet BG inc.** au montant de **1 812\$ outre les taxes**, tel que présenté à la soumission datée le 16 mars 2020;
- d) D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire pour le **débroussaillage** du chemin du Cap-Tourmente et la route des Carrières à **Déneigement Daniel Lachance** d'un montant de **100\$/heure** outre les taxes telles que présentées à la soumission datée du 24 février 2020. Le débroussaillage devra être fait à deux reprises durant la période estivale, soit une première fois avant le 15 juin et une seconde fois vers le 15 août 2020.

Adoptée

6. HYGIÈNE DU MILIEU

052-20200406

6.1. CONTRAT-VALIDATION DES DÉBITMÈTRES

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer annuellement, selon les demandes du ministère de l'environnement et des changements climatiques, une calibration des débitmètres aux réservoirs du Village et La Miche;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la firme Hydro Expert pour procéder à la calibration des débitmètres des réservoirs du village et La Miche au coût de 2218\$ outre les taxes tel que présenté à la soumission datée du 6 mars 2020.

Adoptée

053-20200406

6.2. CONTRAT-CAMPAGNE DE RECHERCHE DE FUTES (RÉSEAU LA MICHE)

Considérant que les objectifs de nos indicateurs de pertes d'eau potentielles ne sont pas atteints pour les réseaux : La Miche. Ce réseau doit être ausculté à 150% d'ici le 1er septembre 2020;

Considérant que la Municipalité a demandé à deux entreprises une soumission pour réaliser une campagne de recherche de fuites;

Considérant les soumissions reçues :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT(avec taxes)
LCS	4 100 \$
VonRoll Hydro	4 450 \$
Aqua Data	4 910 \$

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'octroyer un contrat à Laboratoires de canalisations souterraines (LCS) inc. au coût de 4 100\$ outre les taxes afin d'ausculter le réseau La Miche tel que précisé à l'offre de services datée du 23 mars 2020.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT DU
RÈGLEMENT

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET LES CHIENS DANGEREUX

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 420-2020 concernant les animaux domestiques et les chiens dangereux;
- dépose le projet du règlement intitulé : Règlement n°420-2020 concernant les animaux domestiques et les chiens dangereux.

054-20200406

7.2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'AVANCEMENT DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver le rapport annuel sur l'avancement des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques.

Adoptée

8. URBANISME

055-20200406

8.1. DÉMISSION (2) ET NOMINATION (1) AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant la démission de Mme Thérèse Renaud et M. Robert Tremblay au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le règlement n°396-2016 prévoit un comité formé de cinq (5) à sept (7) personnes dont au moins trois (3) membres choisis parmi les résidents de la Municipalité de Saint-Joachim;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les membres ayant remis leur démission;

Considérant avoir reçu la candidature de Mme Laurence Robert à siéger au comité;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver Mme Laurence Robert à siéger au comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT DU PROJET
DE RÈGLEMENT

9.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AFIN D'APPLIQUER UN TAUX D'INTÉRÊT DE 0% AUX TAXES FONCIÈRES ET TAXES SPÉCIALES, LES COMPENSATIONS MUNICIPALES, LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES ET DROITS SUPPLÉTIFS IMPAYÉES EN 2020

Monsieur Bruno Guilbault, conseiller, par la présente :

☛ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement afin d'appliquer un taux d'intérêt de 0% aux taxes foncières et taxes spéciales, les compensations municipales, les droits sur les mutations immobilières et droits supplétifs impayés en 2020.;

☛ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement n°421-2020 modifiant le règlement n°419-2020 afin d'appliquer un taux d'intérêt de 0% aux taxes foncières et taxes spéciales, les compensations municipales, les droits sur les mutations immobilières et droits supplétifs impayés en 2020.

056-20200406

9.2. ACHAT D'UNE POMPE POUR LA PISCINE ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'achat d'une pompe pour la piscine à l'entreprise AquaZach au coût de 6895\$ outre les taxes tel que présenté à la soumission datée du 17 mars 2020;
- b) D'effectuer un transfert budgétaire d'un montant de 5800 \$ à partir du poste budgétaire 02-350-00-640 vers le poste budgétaire 02-701-40-526 pour combler la dépense au budget de fonctionnement.

Adoptée

057-20200406

9.3. ACHAT DE COMPTEURS D'EAU (INVENTAIRE)

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu :

- a) D'autoriser l'achat de quatre (4) compteurs d'eau $\frac{3}{4}$ avec les accouplements et les commutateurs au coût de 1419,36\$;

- b) D'effectuer un transfert budgétaire d'un montant de 700 \$ à partir du poste budgétaire 02-350-00-640 vers le poste budgétaire 02-413-00-640 pour combler la dépense au budget de fonctionnement.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à poser leur question par courriel à l'adresse suivante : dg@saintjoachim.qc.ca. L'invitation a été faite via Facebook, le site Internet et la transmission d'une infolettre aux abonnés.

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'elle n'a reçu aucune question adressée au conseil municipal.

058-20200406

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de lever l'assemblée du 6 avril 2020 à 20h20.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière